



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2016-031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le cinq avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusées : Laurence COLLADO représentée par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Nadine MARION
Nathalie FORESTIER représentée par Siegfried JAEGER

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de Suffrages exprimés : 15

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - PARTICIPATION DES FAMILLES ANNEE 2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé de reconduire l'ouverture d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de la commune âgés de 3 à 15 ans.

Il rappelle que pour l'année 2016 le coût de la journée enfant pour l'organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement par l'O.D.E.L. Var (Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var) est de 28,75 €/jour/enfant pour les vacances scolaires, ce tarif étant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.

Il précise que la Caisse d'Allocations Familiales du Var qui participe financièrement au coût du Centre de Loisirs Sans Hébergement dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse préconise des tarifs prenant en compte le quotient familial.

Le Maire propose de conserver la grille tarifaire de l'année 2015 pour les périodes de vacances scolaires de l'année 2016.

Le Maire présente la grille tarifaire 2016 basée sur le quotient familial.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de conserver la grille tarifaire jointe en annexe pour les périodes de vacances scolaires de l'année 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN





Commune
d'Ampus

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PERIODE VACANCES SCOLAIRES TARIFS INCLUANT LE REPAS – ANNEE 2016

Quotients familiaux	Tarif/Jour	Tarif/Semaine
si QF < 500 €	4.00 €	20.00 €
500 ≤ QF < 600 €	5.00 €	25.00 €
600 ≤ QF < 700 €	6.00 €	30.00 €
700 ≤ QF < 800 €	7.00 €	35.00 €
800 ≤ QF < 900 €	8.00 €	40.00 €
900 ≤ QF < 1000 €	9.00 €	45.00 €
1000 ≤ QF < 1100 €	10.00 €	50.00 €
1100 ≤ QF < 1200 €	11.00 €	55.00 €
1200 ≤ QF < 1300 €	12.00 €	60.00 €
1300 ≤ QF < 1400 €	13.00 €	65.00 €
1400 ≤ QF < 1500 €	14.00 €	70.00 €
1500 ≤ QF < 1600 €	15.00 €	75.00 €
1600 ≤ QF < 1700 €	16.00 €	80.00 €
1700 ≤ QF < 1800 €	17.00 €	85.00 €
1800 ≤ QF < 1900 €	18.00 €	90.00 €
1900 ≤ QF < 2000 €	19.00 €	95.00 €
si QF ≥ 2000 €	20.00 €	100.00 €

